

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A *

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2020

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor sous la présidence de M. le Maire, le mardi 1er septembre à 20h30.

Dates de convocation et d'affichage : 28 août 2020.

Nombres de conseillers en exercice : 11.

Présents : 10. Votants : 11.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mmes PIVET PORCHERON SOUVERIN. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

Mme Isabelle PERRY, absente, a donné pouvoir à Mme Catherine PIVET.

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOUVERIN.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Points d'information.

- M. le Maire rappelle au Conseil l'importance de communiquer au sein des commissions.

Délégations confiées au Maire.

- Acquisition d'un abri jardin pour le service jeunesse au local club pour un coût de 300 €.
- Location d'une benne utile à l'évacuation du mobilier du locataire M. Jean – Paul LAMBERT auprès de la COVED pour un coût de 592, 86 € HT.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du jeudi 02 juillet 2020.

Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Conseil municipal

1. Validation des commissions ouvertes à la population.

Délibération.

Les conseillers arrêtent la composition des commissions selon le tableau joint au présent compte rendu.

2. Désignation des délégués communaux aux commissions thématiques de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Délibération.

De même, le Conseil propose aux commissions thématiques de Loches Sud Touraine les conseillers municipaux suivants :

- Développement économique : M. Gilles MOUSNY.
- Développement touristique : M. Frédéric GAULTIER.

- Culture : M. Thierry TOURATIER.
 - Déchets : M. Pascal COURATIN.
 - Milieux aquatiques : M. Frédéric GAULTIER.
 - Petite enfance jeunesse : M. Sophie SOUVERIN.
 - Solidarité action sociale : Mme Martine PORCHERON.
 - Gens du Voyage : M. Jean – Jacques LALIEUX.
 - Mobilités : M. Luc POUIT.
 - Habitat : Mme Catherine PIVET.
 - Energie climat : M. Luc POUIT.
3. Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes de Loches Sud Touraine.

Délibération.

Le Conseil municipal désigne M. Frédéric GAULTIER délégué titulaire et M. Luc POUIT délégué suppléant pour siéger au sein de la CLECT de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Budget communal

4. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°1.

Délibération.

L'assemblée valide la délibération budgétaire modificative portant ajustement de crédits, délibération augmentant notamment les crédits aux opérations de restauration électrique de la Halle aux Cardeux (pour une dépense s'élevant à 4 143, 76 € TTC) et réfection de la place du château (pour une dépense de 11 121 € TTC).

Personnel communal

5. Prolongation de la médiation préalable obligatoire.

La médiation préalable obligatoire instaurée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre – et – Loire a pour objet de gérer de possibles conflits entre élus et agents territoriaux.

La commune de Montrésor adhère à ce dispositif depuis 2018 et il convient de le prolonger par avenant jusqu'au 31 décembre 2021.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte l'avenant à la médiation préalable obligatoire présenté par le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Mairie

6. Renouvellement du parc informatique de la Mairie.

Les conseillers prennent connaissance du résultat de la consultation réalisée auprès de différentes sociétés pour le renouvellement du parc informatique de la Mairie :

- L'entreprise ZED PC propose une offre à 5 599, 38 € HT.
- La société PC4U présente une offre à 6 488, 94 € HT pour du matériel reconditionné et à 8 072 € HT pour un équipement neuf.
- L'entreprise BERGER – LEVRAULT propose une prestation à 6 905 € HT.
- La société REX ROTARY présente une double proposition : 9 124 € HT pour du matériel neuf ; une location à 260 € HT sur 63 mois.

Délibération.

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise PC4U d'un montant de 7 795, 94 € HT, offre comprenant également la maintenance et la formation.

Aménagement urbain

7. Approbation du règlement de l'opération façade.
L'opération proposée permet à la commune de Montrésor d'accompagner financièrement les propriétaires désireux de restaurer leurs façades. Le règlement se trouve joint en annexe du présent procès – verbal.

Délibération.

L'assemblée approuve le règlement communal utile à l'opération façade.

8. Proposition de cession de terrain à la Couteauderie.
M. et Mme BONNET proposent à la commune de céder à titre gracieux une bande de terrain leur appartenant, située en rive du lotissement de l'allée des cyclamens et rejoignant la rue de Chemillé.

Délibération.

Le Conseil ne réserve pas une suite favorable à la proposition de M. et Mme BONNET.

9. Approbation du règlement utile au fonctionnement du marché et à la répartition des droits de place.

Délibération.

L'assemblée approuve le règlement communal utile au fonctionnement du marché et à la répartition des droits de place. Le règlement se trouve joint au présent procès - verbal

10. Réfection du mur d'enceinte du cimetière.

M. le Maire présente les offres des entreprises consultées pour la restauration de la partie endommagée du mur du cimetière voisine de la route départementale :

- entreprise GOBARD : 33 429 € HT.
- entreprise BV2I : 49 674, 95 € HT.
- entreprise DE SOUSA : 23 590 € HT.

Délibération.

Les conseillers retiennent la proposition de l'entreprise DE SOUSA d'un montant de 23 590 € HT.

11. Restructuration des bâtiments 32, Grande Rue.

M. le Maire propose aux conseillers de présenter le projet de restructuration des bâtiments communaux 32, Grande Rue à l'appel à projet de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Il propose de travailler sur le rapprochement du primaire avec le collège et de faire du site un pôle d'économie circulaire.

Délibération.

Le Conseil approuve le projet de restructuration des bâtiments 32, Grande Rue, son plan de financement et sollicite le concours de la DETR et de la DSIL comme de tout autre partenaire financier.

12. Etude en géothermie : maîtrise d'œuvre.

La commune de Montrésor a reçu les propositions suivantes :

- Suivi de source : entreprise VANINGEN avec une offre à 10 130 € HT.
- Etude de faisabilité - bibliographie : société 10 HYDRO GEOLOGUES CONSEIL avec une offre à 4 792, 40 € HT.
- Etude de faisabilité – géothermie : société BSE pour une proposition à 9 300 € HT.
- Etude énergétique : entreprise BATI CONSULT avec une offre ferme à 14 200 € HT et une tranche optionnelle à 3 900 € HT.

Délibération.

Le Conseil retient les propositions suivantes :

- Suivi de source : entreprise VANINGEN avec une offre à 10 130 € HT.
- Etude de faisabilité - bibliographie : société 10 HYDRO GEOLOGUES CONSEIL avec une offre à 4 792, 40 € HT.
- Etude de faisabilité – géothermie : société BSE pour une proposition à 9 300 € HT.

Le Conseil sollicite les concours financiers utiles à la réalisation de ce projet.

Vie associative

13. Demande de mise à disposition des locaux 51, Grande Rue (ancienne école) au comité d'animation montréalais.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition des locaux 51, Grande Rue au comité d'animation montréalais.

14. Transfert de la subvention de la Communauté de communes Loches Sud Touraine à l'Entente des Clubs de Football du Pays Montrésorais.

Délibération.

Le Conseil municipal transfère la subvention d'un montant de 993, 29 € à l'Entente cantonale des clubs de football du pays montréalais.

15. Approbation de la convention de mise à disposition de la maison sociale à l'ADMR.

Délibération ;

Les conseillers valident la convention utile aux activités de l'ADMR.

16. Validation du budget participatif.

M. le Maire présente la démarche de budget participatif d'une somme de 3 000 €, permettant aux habitants de proposer des projets au Conseil municipal.

Délibération.

L'assemblée approuve la démarche de budget participatif.

17. Répartition du produit de dons pour l'acquisition de matériel utile aux habitants et aux associations.

Morgane production propose un don de 2 000 € en remerciement du soutien de la commune à la réalisation du téléfilm *Mauvaise Graine* et M. LEGRAS une somme de 600 €.

Délibération.

Le Conseil accepte ces deux dons et attribue la somme de 2 000 € à l'acquisition de matériel utile aux associations (barnums, tables, barrières) et 600 € à l'achat de masques.

Questions diverses

- Solidité de la cave servant de local poubelle aux locataires de la résidence 23, Grande Rue.
La commune sollicitera des devis pour sa consolidation.
- Repas des aînés 2020.
Au regard des conditions sanitaires actuelles, ce rendez – vous est annulé. Des colis repas seront livrés aux aînés.
- Noël des enfants 2020.
Pour les mêmes raisons, ce moment festif est annulé. Les enfants bénéficieront d'une dotation plus importante en jouets.